Entitatat Urbanística Col.Laboradora
De Conservación Planes del reí
43891 Las Planas del Rey-Pratdip
Tel./Fax : 977 56 60 20
Movil : 637 78 68 48

Compte-rendu de la réunion
Du Conseil Recteur du 25 mai 2009

Liste de présence :
Ch. Peuman
F. Zuccheretti
G. Durant
E. Planet
N. Ibron
Dr. Riffat

Observateur :
H. Meyer

Représentant de la Mairie :
O. Serrano
Rafael Martinez (Notaire à Cambrils en tant qu'huissier)

- Nous notons en début de la réunion la présence inattendue de M. Rafael Martinez, notaire à Cambrils, mandaté par la Mairie de Pratdip pour prendre les minutes de la réunion et en faire un compte-rendu à transmettre au Maire de Pratdip.
- N'ayant pas été prévenu à l'avance, le Conseil Recteur, s'est trouvé devant le fait accompli et n'a pas pu prévoir la présence de son avocat à cette réunion.
- G. Durant s'étonne de cette présence et de l'intérêt subi de la Mairie pour Planas alors que celle-ci a informé récemment les propriétaires de Planas, par lettre recommandée, qu'elle ne s'occuperait plus des problèmes de l'urbanisation.

Le Conseil Recteur vote à l'unanimité moins 1 voix de maintenir la réunion.

I Lecture et approbation de la réunion du 16 avril 2009.

- **G. Durant** informe, en préambule, les représentants de la Mairie que les déchets végétaux entreposés dans la déchetterie fermentent et sont un danger pour Planas par les risques d'incendie qu'ils représentent. Ce problème est celui de la Mairie que nous tiendrons pour responsable en cas d'incident.

Le Conseil Recteur vote à l'unanimité.

O. Serrano informe le CR de son désaccord envers ce compte-rendu qui ne reflète pas la vérité et qu'il qualifie de calomnieux.

A ce point de la réunion nous nous rendons compte que la phrase attribuée à O. Serrano : « il souligne par ailleurs qu'il n'a pas le droit de vote » n'a pas été traduite en espagnol et manque dans le compte-rendu en Espagnol qui fait foi. (§1 du Compte-rendu du 16 avril 2009)

Cette phrase est contestée par O. Serrano. Néanmoins après consultation des Statuts de l'urbanisation (§40) il semble en effet que **SEULS** les membres du CR aient un droit de vote.
G. Durant : Est-ce un problème de la Mairie contre Planas ou de M. Serrano contre Planas ?

CH. Peuman : Acquiesce et informe qu'il a vu le Maire au sujet du remplacement de M. Serrano au sein du CR. La question a été posée par écrit également. Sans réponse de la mairie.

II Examens des points relevés à la réunion précédente.

1. Facture Mestral
Il s'agit du mur de la piscine. Une expertise a été faite et envoyée à l'avocat pour obtenir un règlement.

2. Eclairage public
Le travail a été fait et est presque terminé. Etant donné de la rapidité du travail et du coût conforme à la prévision nous allons installer également la lumière dans les endroits qui n'en avaient pas jusqu'à présent, quitte à dépenser un peu plus que prévu.

3. Assurances
M. Dalmau, notre gestor, nous prie d'attendre encore un peu pour un règlement à l'amiable. Si dans 1 mois nous n'avons toujours pas de nouvelles nous soumettrons ce problème à notre avocat.

Le Conseil recteur vote à l'unanimité.

Pour continuer à nous assurer l'assurance Allianz nous demande d'assurer le bureau ainsi que le local technique dans lequel sont entreposés les machines et les outils. Le CR choisi l'installation de 2 alarmes par la société Bosch pour un coût de 600€ chacune et les frais mensuels de 10 euros par alarme pour la connexion.

Le Conseil recteur vote à l'unanimité.

4. Caméras de surveillance.
Les dépenses ayant été nombreuses ces derniers mois nous mettons l'installation des caméras de surveillance en attente.

5. Mégaphonie
Une relance a été faite au PENTA pour l'installation des poteaux et des hauts parleurs.

6. Courrier.
Nous relançons « Correos », par le biais de notre avocat pour que la distribution du courrier soit faite dans les boîtes aux lettres de chaque propriétaire ainsi qu'il est d'usage. Cette démarche incomberait en principe à la Mairie mais nous savons qu'elle n'en fera rien.

7. Plaques des rues
Les plaques pour les rues qui n'en possèdent pas ont été commandées pour un prix de 100 euros par plaques. Nous faisons confiance au président pour leur choix. Ceci relève également de la responsabilité de la Mairie ainsi d'ailleurs que le changement des compteurs d'eau.

Le Conseil Recteur vote à l'unanimité.

8. Piscine.
G. Durant demande pourquoi la Mairie refuse de s'occuper de la piscine cette année?
O. Serrano répond que la Mairie a toujours aidé Planas jusqu'en février dernier mais que depuis elle refuse de le faire.
Ch. Peuman attire notre attention sur le fait que la Mairie se désintéresse de Planas depuis plus longtemps et bien avant cette fameuse réunion du 24 février 2009, elle avait décidé de ne plus confier l'entretien des zones vertes à Parreu.
Quoiqu'il en soit le CR décide que la piscine ouvrira malgré tout :

Date d'ouverture : 1 juillet - 31 août

Après avoir soumis au CR plusieurs propositions des coûts que cette ouverture engendrera, il a été retenu la solution suivante :

Personnel de surveillance	3132 Euros par mois x 2 =	6264 €
Produits d'entretien par la société Rovira		700 €
Mesure de la qualité de l'eau faite par Antonio		0 €
Haus & Garten pour le nettoyage quotidien		600 €
Total		7564 €

A cela il faudra déduire les droits d'entrée dont le montant sera fixé à la prochaine réunion.

Le Conseil recteur vote à l'unanimité.

Deux devis nous sont parvenus pour la construction du mur de la piscine pour des montants similaires à quelques euros près. Nous confierons donc ce travail à la Société Célestino Real qui nous donne une garantie décennale et nous promet la fin des travaux pour début juillet. Coût 6100 Euros plus TVA.

Le Conseil recteur vote à l'unanimité.

9. POUM
Plan d'urbanisation, la décision de la Generalitat sera prise courant juin.

10. Déchetterie
Ch. Peuman constate une fois de plus que la déchetterie est dans un état lamentable.
Une lettre adressée récemment à la Generalitat à ce sujet est restée sans réponse à ce jour.
O. Serrano prétend que le jugement du tribunal de janvier 2008, condamnant la mairie à s'occuper des ordures, ne concerne que les ordures organiques et non végétales et les encombrants.
Ch. Peuman répond que le jugement ne fait pas le distinguo entre les différentes ordures selon le texte de la lettre reçue ce jour de la Mairie.
Nous demandons donc à notre avocat de suivre ce problème en urgence.

Le Conseil Recteur vote à l'unanimité

11. Remplacement du trésorier
Ce point sera revu lors de la prochaine réunion.

12 & 14. (Topographie - ramassage des végétaux par Parreu)
R.A.S

13. Réunion du 21 mars

F. Zuccheretti: O. Serrano a loué la salle de Pratdip pour la réunion du 21 mars 2009, pour la seconde courant avril et pour la troisième à venir prochainement. Les propriétaires ont reçu une lettre signée par O. Serrano en sa qualité de « régisseur » qui a utilisé son droit de réponse aux soit disantes diffamations contenues dans les comptes-rendus des 5 janvier et 16 avril. Lecture a été faite de cette lettre.
Il attire notre attention sur le fait que l'Ordre du Jour concerné faisait état : »du cas Serrano » mais non pas : « de l'expulsion » de M. Serrano.

15. Femme de ménage

La société Haus & Garten mettra à notre disposition une femme de ménage 2H par semaine pour un coût de 12,50 € Par heure. (Produits inclus)

Le Conseil Recteur vote à l'unanimité

III Questions diverses

N. Ibron : pourquoi n'avons-nous pas reçu de réponse de la Mairie concernant le remplacement de M. Serrano?
O. Serrano : la Mairie n'a pas l'intention de changer de représentant.

N. Ibron : déplore l 'état des drapeaux Catalans qui ornent certains poteaux dans Planas et trouve indigne pour la Catalogne que l'on les laisse dans cet état.

Dr. Riffat : Est-il autorisé pour un propriétaire d'ouvrir un commerce quelconque dans l'urbanisation?
R. Martinez : Non et c'est au Dr. Riffat de porter plainte auprès de la police.

La réunion a commencé à 17h00 et s'est terminée à 20h05

Le Secrétaire Evelyne Planet